

La peur du désordre en situation coloniale : contribution à la notion d'ordre depuis les marges indiennes à partir du cas de la Haute-Californie

Emmanuelle Perez Tisserant

La question de l'ordre et de la tranquillité publique prennent une dimension particulière en Haute-Californie – avant comme après l'indépendance du Mexique en 1821 – du fait de son intégration tardive à la monarchie espagnole et de son caractère de marche. En effet, d'une part, la notion d'ordre y est profondément liée à la discipline militaire ; s'il y a un petit nombre de colons et de missionnaires, ce sont en effet les soldats et leurs officiers, ainsi que leurs descendants qui constituent la plus grande partie de la population coloniale.

De plus, dans ce territoire de frontière, l'ordre est jugé d'autant plus crucial et nécessaire par les autorités (mais aussi par les populations) qu'il est considéré précaire et instable : on pense qu'à tout moment, les Indiens, majoritaires numériquement, qu'ils soient catéchisés et socialisés dans les missions, ou qu'ils soient organisés en sociétés autonomes, pourraient profiter des failles de l'ordre espagnol (puis mexicain) pour s'y engouffrer et menacer non seulement l'ordre socio-racial mais même remettre en cause la présence espagnole puis mexicaine en Haute-Californie.

Enfin, comme ailleurs dans la monarchie, l'ordre y est également une vertu à valeur religieuse. Or non seulement les missionnaires mais aussi les soldats et une partie des colons (et notamment la population féminine) valorisent la dimension religieuse de la présence espagnole en Haute-Californie.

Dans ce contexte, la transition vers un gouvernement civil (c'est à dire à la fois moins militaire mais aussi moins religieux), encouragé par les gouverneurs et le gouvernement fédéral après l'indépendance, et le développement progressif d'une politisation antagoniste met en tension cet idéal d'ordre. D'un côté ceux qui cherchent à mobiliser au nom des mots d'ordres libéraux constitutionnels sont accusés d'introduire le risque de désordres, de l'autre ces derniers se défendent au contraire d'être les réels défenseurs de la « tranquillité publique » puisqu'ils ne font que demander l'application de l'esprit de la constitution fédérale mexicaine.